

Mars
2008



J. de DEMANDOLX & ASSOCIES
Conseil en Gestion de Patrimoine

Et de 8 !!

C'est en effet la 8ème correction boursière (1968, 1974, 1981, 1987, 1990, 1997, 2001) que je vis depuis que je fais ce beau métier, mais parfois bien difficile, de gérant patrimonial et de portefeuilles majoritairement investis en ligne directe de titres cotés.

Cette dernière (2007-2008) s'inscrit dans la norme des précédentes.

Par rapport au plus haut de juin 2007 au 23 janvier 2008, le CAC 40 a perdu 24.8%, le CAC Mid & Small caps 190 31.2%, le DJ Euro Stoxx 50 21.4%, l'indice Nikkei du Japon 28.5%. Seuls le Dow Jones 30 et le S&P 500 se sont maintenus en \$ mais ont perdu en € respectivement 17% et 19.5%.

Quant au Dollar, il a perdu 50% contre l'Euro depuis 2000. C'est fou !!

La question qui se pose est bien sûr de savoir combien de temps va durer cette correction plus ou moins justifiée. Un certain temps, comme disait Fernand Raynaud ? Ou plus sérieusement 3, 6, 9 mois jusqu'aux élections US ?

Personne n'est en mesure de le prévoir. Quoi qu'il en soit, il faut raison garder.

L'épargnant investisseur a un choix simple.

S'il a besoin d'importantes liquidités à échéance certaine, il doit vendre encore maintenant ses actions pour être assuré de pouvoir faire face à ses engagements.

S'il a une optique moyen, long terme et s'il dispose des liquidités suffisantes pour ses besoins courants, il peut au contraire commencer à acheter des titres d'entreprises de grande qualité, en évitant les produits financiers plus ou moins sophistiqués à la mode.

Nous restons sereins, confiants dans l'avenir et tenons le cap.

J. de D

Successions

La nouvelle loi dite TEPA du 22/08/2007 supprime purement et simplement les droits de succession au profit du conjoint survivant. En conséquence les réversions d'usufruit par le conjoint (provenant notamment de donations en nue propriété faites aux enfants) sont exonérées.

L'abattement personnel applicable sur les parts de chacun des ascendants et de chacun des enfants passe à 151 950 €.

Notre conseil

Ce n'est pas une raison pour ne pas préparer sa succession.

Donations

L'abattement est porté à 151 950 € par enfant et par donateur et le délai est maintenant de 6 ans quelque soit l'âge.

Les dons en numéraire pour 2008 au profit d'enfants et petits-enfants dans la limite de 30 390 € s'appliquent à condition que le donateur ait moins de 65 ans au jour de la donation et le donataire plus de 18 ans.

Notre conseil

N'hésitez pas à donner en particulier des titres à vos enfants, non seulement pour gommer vos plus values latentes mais aussi pour profiter de la baisse actuelle des titres en bourse en leur donnant plus d'actions qu'auparavant pour un même montant d'argent envisagé.

Ils seront dans le futur largement gagnants.

Attention, l'exonération cumulable de 30 390 € avec les autres abattements ne sera applicable qu'une fois entre donateurs et donataires sans possibilité d'en bénéficier une nouvelle fois après 6 ans.

Déductibilité des intérêts d'emprunts

Cette mesure s'applique pour les actes signés après le 6 mai 2007 et ne concerne que le financement de l'achat de la résidence principale.

Le montant des intérêts payés et ouvrant droit à un crédit d'impôt à raison des 5 premières années est plafonné à 3 750 € pour un célibataire et 7 500 € pour un couple, augmenté de 500 € par enfant à charge, soit un montant de crédit d'impôt maximum de 1 500 € pour un célibataire et de 3 000 € pour un couple.

Notre conseil

Intéressant en effet. Si on prend comme hypothèse un prêt à 5%, les intérêts de l'acquisition d'un bien jusqu'à 150 000 € pour un couple seront pris en charge par le fisc pendant 5 ans.

5 changements notables

- L'impôt de bourse de 0,3% est supprimé. Pas d'intérêt pour les ordres de bourse inférieurs à 7 668 € par ordre. Assez démagogique puisque favorisant les gros institutionnels. La contrepartie malheureusement est l'augmentation pour tous de l'impôt sur les plus values de 27% à 29% prélèvements sociaux inclus.
- Le seuil annuel des cessions (ventes) rendant imposables les plus values boursières est relevé à 25 000 €. Intéressant si on reste en dessous du seuil et si on veut dégager des plus values sans être imposé, mais perte de 2 ans de la durée de détention (exonération en 2016 et non en 2014).
- La possibilité est ouverte de pouvoir opter pour le prélèvement forfaitaire libératoire de 29% sur les dividendes. Intéressant pour les couples percevant plus de 40 000 € de dividendes et soumis à l'IR au taux maximum de 40% et déclarant un revenu imposable net supérieur à 132 000 € mais perte de la déductibilité des droits de garde et des abattements de 3050 € pour un couple sur les dividendes. Si le contribuable bénéficie du bouclier fiscal l'option n'est pas forcément intéressante.
- L'impôt sur les plus values boursières passe à 18% contre 16% et le total impôts + prélèvements sociaux à 29%, taux semblable pour les placements à taux fixe y compris les comptes sur livret.
- Les prélèvements sociaux (CSG, CRDS, PS, CADS) de 11% sur les dividendes et les intérêts sont prélevés à la source à partir de cette année.

Bouclier fiscal

Réforme majeure.

Enfin il est reconnu que l'Etat ne peut prélever en impôts divers et variés plus de 50% des revenus d'un résident français.

En intégrant cette année les prélèvements sociaux (CSG, CRDS, PS, CADS) dans le dénominateur de l'équation, cette mesure devrait concerner beaucoup de contribuables ayant des biens importants et peu rentables en France.

Notre conseil

Faites vraiment cette année un petit calcul en prenant en compte votre revenu fiscal de référence de 2006, vos impôts de 2007 (IR, ISF, TF et TH de votre résidence principale) et voyez si vous êtes concernés.

Consultez nous ou votre conseiller fiscal habituel pour demander le remboursement avant le 31/12/2008.

ISF

Le seuil au 1^{er} janvier 2008 est relevé à 770 000 €. Les tranches sont relevées de 1,3%, les taux restent les mêmes.

3 mesures importantes :

- L'abattement sur la valeur de la résidence principale passe de 20% à 30%.
- Le délai de redressement du fisc est ramené de 10 ans à 6 ans en cas d'omission. Pour les biens déclarés il est maintenu à trois ans.
- 75% des versements au titre de l'ISF peuvent être utilisés à hauteur de 50 000 € dans des investissements directs ou indirects (holding) au capital de PME, y compris dans sa propre entreprise ou dans celle de son conjoint. Ils doivent être conservés 5 ans sauf cas particuliers. Le maximum reçu par entreprise ne doit pas dépasser 200 000 € sur 3 ans. Ils peuvent aussi être investis à hauteur de 50% dans des FCPR, FCPI, FIP, dans des établissements de recherche et d'enseignement supérieur, publics ou privés, à but non lucratif (universités, grandes écoles), fondations reconnues d'utilité publique.

Notre conseil

Consultez nous. A faire avant le 15/06/2008.

Assurance vie

Les capitaux versés au jour du décès de l'assuré et afférents à des contrats versés avant le 70^{ème} anniversaire de l'assuré et depuis le 13/10/1998 sont exonérés d'impôt jusqu'à 152 500 € reçus par le bénéficiaire.

Au delà de 152 500 € le prélèvement forfaitaire est de 20%.

En vertu de la Loi TEPA, lorsque le bénéficiaire d'un contrat d'assurance vie est le conjoint de l'assuré, le prélèvement de 20% est supprimé.

Notre conseil

L'assurance vie reste une enveloppe fiscale intéressante.

Les contrats en unités de comptes (UC) sont plus intéressants fiscalement que ceux en Euros car les revenus et plus values de ces contrats en UC ne sont pas taxés chaque année et non pris en compte pour le bouclier fiscal.

Leurs performances sont plus aléatoires et les placements plus risqués.

A considérer très sérieusement surtout dans les cas de contribuables sans enfant et de bénéficiaires apparentés au 2^{ème} ou 3^{ème} degré ou non apparentés.

Les marchés financiers

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Marché monétaire €	+3.3 %	+2.3 %	+2.1 %	+2.4 %	+2,91%	+3,86%
Marché obligataire €	+11.1 %	+4.4 %	+9.5 %	+3.8 %	-0.88%	+1.84%
CAC 40	-33.7%	+16.1 %	+7.4 %	+23.4 %	+17.5%	+1,3%
Dow Jones en \$	-16.7%	+25.3 %	+3.1 %	+3.1 %	+16.2%	+6,4%
Parité € / \$	+17.9%	+16.3 %	+7.9 %	-12.7 %	+11.4%	+10,5%
Dow Jones en €	-29.4%	+4.7 %	-4.4 %	+13.8 %	+4.3%	-3,7%

Performance des comptes gérés de J. de Demandolx Gestion S.A *

- La performance moyenne globale des comptes gérés par notre société (quelques soient leurs profils : prudent, équilibré, dynamique, discrétionnaire) au cours des dernières années, a été de :

2004	+ 7.2 %
2005	+ 22.3 %
2006	+ 14.2 %
2007	+ 4,75 %

- La performance moyenne des comptes PEA a été de :

2004	+ 18.3 %
2005	+ 33.0 %
2006	+ 22.5 %
2007	+ 7,85 %

Performance du FCP JDD Global Fund *

- Notre Fonds Commun de Placement diversifié, à orientation croissance, a connu les performances suivantes :

2004	+ 0.4 %
2005	+ 19.1 %
2006	+ 13.7 %
2007	+ 2,5 %

*Les performances passées ne présagent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

LE FIGARO
économie

LES DÉCIDEURS

par Carole Bellemare avec Caroline Beyer

Jean de Demandolx : une ambition, moraliser les pratiques financières

LA CRISE qui a agité la Bourse ces dernières semaines montre une nouvelle fois la dépendance des marchés financiers aux aléas économiques et rend la transparence plus nécessaire que jamais. Moraliser les pratiques de la place financière en permettant aux analystes d'être plus indépendants, tel était le défi de Jean de Demandolx. Pari tenu. L'AMF a retenu les propositions de son rapport pour amender la profession. Ce qui lui a valu d'être décoré du Mérite par Philippe Giscard d'Estaing.

Ce sont les dérives qui ont poussé ce gérant de portefeuille de 68 ans, membre du collège de l'AMF et vice-président de l'AFG (association française de la gestion financière), ex-Chase Manhattan Bank et Morgan, à réagir. « *Un vent de folie a mené au krach internet*, dit-il. *À l'époque, on ne regardait plus la valeur réelle des entreprises, certaines faisaient des pertes et étaient estimées pour des sommes énormes,*

d'autres valorisées 100 fois leurs bénéfices. » L'une des raisons : les enquêtes des analystes, souvent trop liés aux grandes banques, d'où un risque de conflit d'intérêt. De quoi choquer cet admirateur d'Edmond Rostand qui reprend sa devise : « *Criez éperdument lorsque c'est mal.* »

Pour favoriser les cabinets indépendants, Jean de Demandolx a cherché à leur donner les moyens de vivre. Il s'est inspiré des Britanniques et a proposé d'autoriser la commission à facturation partagée, en clair de partager la commission entre le broker qui exécute les ordres de Bourse et les analystes qui aident à la décision. L'approbation de l'AMF est une satisfaction pour ce banquier dont le métier est de gérer l'argent des particuliers. Essec et Harvard, il a délaissé la voie royale, les fusions et acquisitions, pour la gestion privée, car il aime écouter la veuve et l'orphelin. Héritage d'une vieille famille de la noblesse



Ses propositions ont été retenues par l'AMF.

provençale où l'aîné porte le titre, le second entre dans l'armée ou les ordres... mais également d'une famille d'entrepreneur – son arrière-grand-père a fondé la Banque marseillaise de crédit – où l'on aime les arts et les lettres. N'est-ce pas son exposé sur Pagnol qui lui a valu d'entrer à l'Essec alors qu'il avait raté HEC parce qu'il détestait Jean-Paul Sartre, le sujet sorti !

Achévé de rédiger le 29 février 2008